

**DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ENFANCE ET JEUNESSE (EnJeu)**

Séance du 10 juin 2026 à Vinzel

Préavis N° 04-2026

Demande de crédit d'investissement pour la première phase de la stratégie de canicule Installation de films anti-chaueur au collège du Martinet

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse a décidé.

- D'approuver le préavis N°04-2026
- Résultat des votes : accepté à l'unanimité

Objet soumis à référendum

Préavis N° 05-2026

Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement des installations WiFi dans les bâtiments de l'arrondissement scolaire d'Enfance & Jeunesse (EnJeu)

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse a décidé

- D'approuver le préavis N°05-2026
- Résultat des votes : accepté par 31 oui et 1 abstention

Objet soumis à référendum

Préavis N° 06-2026

Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la piscine du Collège du Martinet

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse a décidé :

- D'approuver le préavis N°06-2026.
- Résultat des votes : accepté à l'unanimité

Objet soumis à référendum

Préavis N° 07-2026

Du Comité de Direction concernant les comptes 2025 d'Enfance & Jeunesse

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse a décidé :

- D'approuver le préavis N°07-2026.
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'approuver les comptes 2025 du volet Bibliothèque ;
- D'approuver les comptes 2025 du volet scolaire ;
- De restituer le solde des volets Scolaire et Bibliothèque en faveur des communes : CHF 852'795,84.- ;
- D'approuver la dissolution : « Fonds de réserve requérants d'asile, compte 9282.56 » : CHF 97'606,10.- ;

- D'approuver les comptes 2025 du volet Accueil de Jour ;
 - De restituer le solde du volet Accueil de Jour en faveur des communes : CHF 685'810,94.-,
 - D'approuver un prélèvement : « Fonds de réserve AJERE compte 9281.00 » : CHF 96'230,85.-
 - D'approuver un prélèvement : « Fonds Fondation Du Vernay, mat. éducatif, compte 9582 » : CHF 7'555,93.- ;
 - De donner décharge au CoDir pour sa gestion durant l'exercice 2025 ;
 - De donner décharge à la CoGest de son mandat.
- Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 27 avril 2026.
- Résultat des votes : accepté à l'unanimité

Objet sans référendum

Pour le Bureau

La Présidente



Dominique Perren

La Secrétaire



Catherine Safi

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'association dans les dix jours qui suivent la publication dans la FAO, ou l'affichage dans le cas de l'art. 167, al. 4.

La municipalité de la commune siège de l'association en informe le CODIR.

*Si la liste satisfait aux exigences légales, la municipalité de la commune -siège scelle les listes et autorise la récolte des signatures. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des municipalités des communes associées. **Le délai de récolte est de 30 jours.** Les prolongations de délais prévues à l'art. 134, al. 2 et 3 s'appliquent par analogie. Le délai court même si l'affichage a été omis dans les communes.*